



Syndicat d'Eau et  
d'Assainissement  
de la Région d'Yerville

# Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

## COMPTE-RENDU de la SEANCE du 9 octobre 2015

L'an deux mille 15, le neuf octobre, à dix-sept heures, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Julien LACHEVRE, Éric DEYBACH, Benoît BOURGEOIS, Thierry GUILLON, Remi LERONDEL, Claude LESEIGNEUR, Guy VIGREUX, Hubert HONDIER, Stéphane LEPREVOST, Benoît LEMERCIER, Christophe CHOLET, Hervé WALLERICH, Jean-Michel TRAVERS, François ROYER, Jacques LEMERCIER, Madame Nadine MONTIER, Messieurs Daniel SANSON, Bruno BERTRAND, Claude JOUANGUY, Olivier HOUEVILLE, Daniel COLLARD et Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

**Assistait également** : Monsieur Samuel GENDRIN

**Etaient Excusés** : Olivier LECONTE, Philippe LACAISSE, Hélène BOONE

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 23 juin 2015 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil et réseaux d'eau usées et d'eau potable : Choix des entreprises**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 octobre à 14h30 pour procéder au choix des entreprises concernant les marchés suivants :

- Construction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil
- Construction des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées, renouvellement du réseau d'eau potable.

#### **Pour la station d'épuration :**

Le maître d'œuvre a réalisé l'analyse des offres suite aux auditions des 3 entreprises qui s'était déroulée le 29 septembre 2015.

L'analyse des offres démontre que l'offre de base de l'entreprise MSE est la mieux disante pour cette consultation, pour un montant de **1 183 400 € HT**. Suite aux recommandations du maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'offre a choisi l'offre de base de l'entreprise MSE pour cette consultation.

#### **Pour les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées, et d'eau potable :**

Le maître d'œuvre a réalisé l'analyse des offres suite à la réception des offres de 2 entreprises.

L'analyse des offres démontre que l'offre de l'entreprise STURNO est la mieux disante pour cette consultation pour un montant de **478 418 € HT**. Suite aux recommandations du maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'offre a choisi l'offre de l'entreprise STURNO pour cette consultation.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical DECIDE :

- De retenir l'offre de l'entreprise **MSE** pour la solution de base pour un montant de **1 183 400 € HT** concernant le marché de construction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / saint Ouen du Breuil
- De retenir l'offre de l'entreprise **STURNO** pour un montant de 478 418 € HT concernant le marché de construction des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées, et renouvellement du réseau d'eau potable.

Le Comité Syndical autorise le Président ou les Vice-Présidents à :

- signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies,
- signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération du début à la fin,
- demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime
- procéder à l'achat du terrain de la nouvelle station d'épuration,
- solliciter auprès des organismes concernés les éventuels emprunts nécessaires pour le financement de l'opération

### **Station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil : convention SAFER**

Monsieur le Président expose que la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux/Saint Ouen du Breuil nécessite l'achat d'environ 22 000 m<sup>2</sup> de terrain sur la commune d'Hugleville en Caux. Par ailleurs le Syndicat aura à céder environ 29 300 m<sup>2</sup> de terrain, après la démolition et la remise en terre végétale des anciennes stations d'épuration de Saint Ouen du Breuil et d'Hugleville en Caux.

Monsieur le Président expose qu'il est possible de procéder à un échange de terrain, avec le même propriétaire. Cet échange de terrain pourra être formalisé, grâce à une convention avec la SAFER.

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical autorise le Président à signer une convention avec la SAFER pour formaliser, avec versement d'une soulte, cet échange de terrain.

### **Renouvellement des contrats de Délégation de Service Public : choix du mode de gestion**

Monsieur le Président expose que dans le cadre du renouvellement des contrats actuels de Délégation de Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif prenant fin le 30 juin 2016, il appartient au Comité Syndical de choisir le futur mode de gestion.

Pour orienter le Comité Syndical, deux rapports sur le choix du mode de gestion pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif, ont été réalisés par le SIDESA.

Après une présentation des différents modes de gestion possibles (régie directe, affermage, concession et régie intéressée), les recommandations du SIDESA sont les suivantes : « *Etant donné la taille du SMAEPA, les dispositions techniques du service, les moyens propres et internes à la collectivité, la solution de recourir à une **délégation de service public** pour les services eau potable et assainissement collectif paraît la plus adéquate. Les délégataires disposent de compétences et de moyens techniques conséquents permettant d'apporter des solutions à des situations d'urgence ou exceptionnelles au niveau de l'exploitation* »

Le Président propose donc de suivre les recommandations du SIDESA, et d'adopter comme type de DSP l'**affermage**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

- De recourir à la délégation de service public par affermage pour le service d'eau potable
- De recourir à la délégation de service public par affermage pour le service d'assainissement collectif.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Président expose que, pour permettre la mutation de Madame Alexandra CABY, il convient de la recruter au même grade que de son affectation d'origine.

Monsieur le Président propose donc de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

De créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

### **Adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine-Maritime**

La convention précédente ayant pris fin, il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Le Comité Syndical accepte de renouveler la convention d'adhésion et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

## **Location des bureaux du SMAEPA**

Considérant l'installation des bureaux du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Région de Yerville, au 31 A rue Jacques Ferny, dans des locaux appartenant à la commune d'Yerville,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'accepter le paiement d'un loyer mensuel de 350 € révisables à la commune d'Yerville à partir du 1er novembre 2015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Accepte le tarif de location
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation avec la mairie de Yerville et tous documents se rapportant à la location des bureaux.

## **Contrats des agents d'entretien**

Patrick BETTENCOURT : Un contrat à durée déterminée d'un an reconductible 2 fois avait été signé auprès de Patrick Bettencourt. Son travail donnant satisfaction, il est proposé de reconduire automatiquement son contrat à l'échéance annuelle.

Eric FRICAUX : Eric Fricaux a été recruté en tant qu'agent saisonnier pour accroissement d'activité pour une période de 6 mois. Il est proposé de renouveler son contrat saisonnier de 6 mois pour l'année 2016 (de mai à octobre 2016).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les reconductions de ces 2 contrats et autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires.

## **Gratification de stage Vincent VISSE**

Monsieur le Président expose que Vincent VISSE a été engagé par le Syndicat dans le cadre de son stage de première année de BTS Gêmeau pour une durée 8 semaines. Ce stage était normalement non rémunéré, mais Vincent VISSE ayant donné satisfaction lors de ses différentes missions qui lui ont été confiées il est proposé à l'assemblée d'attribuer à Vincent VISSE une gratification de 500 € pour le travail accompli.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- de lui attribuer une gratification de 500 €
- de réaliser les opérations budgétaires nécessaires pour le règlement de cette somme.